

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 19**

**Nombre de suffrages exprimés : 24**

**Date de convocation : 14/03/2024**

**Date de publication : 02/04/2024**

**PRÉSENTS** : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Maryam ABOU-MERHI, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER

**ABSENTS** :

**ABSENTS EXCUSES** : Catherine DENIEL (pouvoir à Sylvie LESNÉ), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Clément ROUSSEAUX), Dimitri GEA (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ), Antoine DEGUEN (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Françoise LEOST-TREMEL

En Préambule, présentation du projet d'habitat intergénérationnel et de son état d'avancement par Monsieur le Maire.

Ouverture de la séance à 20h30

Approbation du PV de la séance du 14 février 2024 à l'UNANIMITÉ.

### ORDRE DU JOUR

Affaire n°	Intitulé de l'affaire	Rapporteur
1	CESSION DE LA PARCELLE SITUÉE AUX CHARRIERES A NEOTOA POUR LA REALISATION D'UN PROJET D'HABITAT INTERGENERATIONNEL	FRANCIS ADNOT
2	BUDGET PRINCIPAL : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	ERIC YGER
3	AFFECTATION DES RESULTATS 2023	ERIC YGER
4	VOTE DES TAUX 2024	ERIC YGER
5	ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024	SYLVIE LESNE
6	BUDGET PRIMITIF 2024	ERIC YGER
7	REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2024	FRANÇOISE LEOST-TREMEL
8	RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU ET ASSAINISSEMENT 2022	PHILIPPE LANDURE
9	PRESENTATION DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES RELATIF A LA GESTION DU TRAIT DE COTE	PHILIPPE LANDURE

**AFFAIRE N° 1 : CESSION DE LA PARCELLE N°AP 171 SITUEE AUX CHARRIERES AU BAILLEUR SOCIAL NEOTOA POUR LA REALISATION D'UN PROJET D'HABITAT INTERGENERATIONNEL**

Rapporteur : Francis ADNOT

L'Office Public d'Habitat d'Ille et Vilaine – NEOTOA a été choisi par la municipalité pour la réalisation d'un projet d'habitat intergénérationnel, composé de 15 logements seniors et 16 logements jeunes, située sur l'ancien terrain de jeux de l'école des Charrières.

La municipalité propose, pour la pleine réussite de ce projet, de céder le terrain à NEOTOA à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITE**

**DECIDE** de céder les bâtiments situés sur le terrain cadastré Section AP parcelle n° 171 , d'une superficie d'environ 4648 m², en vue de la création d'un projet d'habitat intergénérationnel composé de 15 logements seniors et 16 logements jeunes.

**DECIDE** de confier la réalisation de ce projet à l'Office Public d'Habitat d'Ille et Vilaine – NEOTOA.

**DEMANDE** l'inscription de l'opération dans la programmation 2025 du logement social.

**DECIDE** de céder le terrain à l'Office Public d'Habitat d'Ille et Vilaine - NEOTOA, à l'euro symbolique en raison du caractère social de l'opération, les frais d'acquisition et de géomètre étant à la charge de NEOTOA.

**DECIDE** de réaliser la viabilisation dudit terrain, aux frais de NEOTOA.

**DECIDE** d'exonérer l'Office Public d'Habitat d'Ille et Vilaine – NEOTOA de taxes d'aménagement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à cette opération, notamment les actes d'acquisition auprès de Maître CRESPEL, notaire à Dinan, et de cession auprès de l'Office Public d'Habitat d'Ille et Vilaine – NEOTOA.

**AFFAIRE N° 2 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

Rapporteur : Eric YGER

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des juridictions financières,

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n° 223.052 du 13 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu l'avis de la commission finances en date du 12 mars 2024,

Vu la présentation du Compte Financier Unique de la Ville de Quévert, qui s'établit comme suit pour l'année 2023 :

❖ **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses prévues : 3 224 150.00 €

Dépenses réalisées : 2 893 290.76 €

Soit un taux de réalisation de 89.74%

	Budget 2023	Réalisé 2023	% réalisé
011 - Charges à caractère général	1 028 673.90 €	820 724.50 €	79.78%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 750 000.00 €	1 669 203.73 €	95.38%
014 - Atténuations de produits	33 000.00 €	29 999.00 €	90.91%
65 - Autres charges de gestion courante	202 576.10 €	200 954.90 €	99.20%
66 - Charges financières	23 400.00 €	21 580.49 €	92.22%
67 - Charges spécifiques	500.00 €	385.81 €	77.16%
68 - Dotations au provisions	1 000.00 €	417.68 €	41.77%
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	185 000.00 €	150 024.65 €	81.09%
	<b>3 224 150.00 €</b>	<b>2 893 290.76 €</b>	<b>89.74%</b>

Imputation comptable	Total Prévu	Montant réalisé	% réalisé
	<b>3 224 150.00 €</b>	<b>2 893 290.76 €</b>	<b>89.74</b>
011 - Charges à caractère général	1 028 673.90 €	820 724.50 €	79.78
60611 - Eau et assainissement	20 000.00 €	12 996.97 €	64.98
60612 - - Energie - Electricité	200 000.00 €	132 522.63 €	66.26
60621 - Combustibles	93 800.00 €	34 212.87 €	36.47
60622 - Carburants	20 000.00 €	16 927.23 €	84.64
60623 - Alimentation	85 000.00 €	95 337.26 €	112.16
60628 - Fournitures non stockées - Autres fournitures non stockées	7 500.00 €	5 877.67 €	78.37
60631 - Fournitures d'entretien	12 000.00 €	12 051.67 €	100.43
60632 - Fournitures de petit équipement	19 000.00 €	16 809.83 €	88.47
60633 - Fournitures de voirie	8 000.00 €	10 031.32 €	125.39
60636 - Habillement et vêtements de travail	3 500.00 €	3 879.41 €	110.84
6064 - Fournitures administratives	8 000.00 €	6 433.79 €	80.42
6065 - Livres, disques, cassettes...	10 715.00 €	10 554.46 €	98.5
6067 - Fournitures scolaires	12 900.00 €	12 623.69 €	97.86
6068 - Autres matières et fournitures	49 273.79 €	27 444.63 €	55.7
611 - Contrats de prestations de services	14 900.00 €	13 690.68 €	91.88
61351 - Locations matériel roulant	20 000.00 €	16 690.78 €	83.45
61358 - Autres locations mobilières	10 000.00 €	9 032.13 €	90.32
61521 - Entretien et réparations sur terrains	40 750.00 €	35 934.88 €	88.18
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	20 000.00 €	8 547.52 €	42.74
615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments	2 000.00 €	2 750.95 €	137.55
615231 - Entretien et réparations sur voiries	52 000.00 €	52 768.62 €	101.48
615232 - Entretien et réparations sur réseaux	47 000.00 €	46 576.15 €	99.1
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	17 000.00 €	10 810.32 €	63.59
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	12 000.00 €	20 005.77 €	166.71
6156 - Maintenance	47 080.00 €	39 979.76 €	84.92
6161 - Primes d'assurances multirisques	20 500.00 €	20 462.16 €	99.82
6182 - Documentation générale et technique	2 300.00 €	1 876.70 €	81.6
6184 - Versements à des organismes de formation	8 000.00 €	5 889.00 €	73.61
6188 - Autres frais divers	12 000.00 €	22 201.52 €	185.01
62268 - Autres honoraires, conseils..	10 000.00 €	6 216.00 €	62.16
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	7 230.11 €	2 697.06 €	37.3
6231 - Annonces et insertions	1 400.00 €	751.00 €	53.64
6232 - Fêtes et cérémonies	10 000.00 €	8 621.05 €	86.21
6234 - Réceptions	11 000.00 €	12 402.53 €	112.75
6236 - Catalogues et imprimés et publications	13 500.00 €	10 869.90 €	80.52
6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers	13 500.00 €	6 958.08 €	51.54
6247 - Transports collectifs du personnel	18 550.00 €	7 050.50 €	38.01
6251 - Voyages, déplacements et missions	1 000.00 €	681.38 €	68.14
6261 - Frais d'affranchissement	5 050.00 €	4 378.41 €	86.7
6262 - Frais de télécommunications	18 000.00 €	16 782.10 €	93.23
627 - Services bancaires et assimilés	600.00 €	335.50 €	55.92
6281 - Concours divers (cotisations...)	10 525.00 €	10 387.07 €	98.69
6283 - Frais de nettoyage des locaux	16 550.00 €	14 653.26 €	88.54
62875 - Remboursements de frais aux communes membres du G	1 000.00 €	350.05 €	35.01
62876 - Remboursements de frais au GFP de rattachement	12 000.00 €	9 136.88 €	76.14
63512 - Taxes foncières	3 000.00 €	2 748.00 €	91.6
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	500.00 €	435.36 €	87.07
6358 - Autres droits	- €	- €	0
637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organ	50.00 €	350.00 €	700

Imputation comptable	Total Prévu	Montant réalisé	% réalisé
012 - Charges de personnel	1 750 000.00 €	1 669 203.73 €	95.38
6218 - Autre personnel extérieur	17 050.00 €	1 582.81 €	9.28
6331 - Versement mobilité	4 290.00 €	3 910.28 €	91.15
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	5 140.00 €	4 774.35 €	92.89
6336 - Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	21 950.00 €	22 492.87 €	102.47
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunér	3 410.00 €	2 932.23 €	85.99
64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale	737 000.00 €	727 232.81 €	98.67
64112 - Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	6 040.00 €	7 729.19 €	127.97
64113 - Personnel titulaire - NBI	7 300.00 €	8 502.29 €	116.47
64118 - Personnel titulaire - Autres indemnités	145 000.00 €	131 079.66 €	90.4
64131 - Personnel non titulaire - Rémunérations	205 000.00 €	206 490.69 €	100.73
64132 - Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	1 360.00 €	5 103.94 €	375.29
64138 - Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	18 800.00 €	23 798.97 €	126.59
64168 - Autres emplois aidés	40 000.00 €	31 485.91 €	78.71
6417 - Apprentis - Rémunérations	12 000.00 €	12 750.77 €	106.26
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	173 800.00 €	170 323.56 €	98
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	253 700.00 €	223 685.79 €	88.17
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 400.00 €	10 881.77 €	87.76
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	55 000.00 €	52 392.76 €	95.26
6456 - Versement au F.N.C. du supplément familial	1 500.00 €	682.00 €	45.47
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage	200.00 €	227.71 €	113.85
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	9 000.00 €	8 480.00 €	94.22
6475 - Médecine du travail, pharmacie	800.00 €	804.37 €	100.55
6478 - Autres charges sociales diverses	19 260.00 €	11 859.00 €	61.57
014 - Atténuation de produits	33 000.00 €	29 999.00 €	99.79
739215 - Reversements conventionnels de fiscalité	28 000.00 €	27 802.00 €	99.29
7498 - Autres reversements su dotations et participations	5 000.00 €	2 197.00 €	43.94
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	185 000.00 €	150 024.65 €	81.09
6761 - Différences sur réalisations (+) transférées en investisse	- €	2 000.00 €	0
6811 - Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corp	185 000.00 €	148 024.65 €	80.01
65 - Autres charges de gestion couante	202 576.10 €	200 954.90 €	99.20
652413 - Frais de séjours en lieux de vie et d'accueil	- €	644.00 €	0
65311 - Indemnités de fonction (élus)	87 000.00 €	87 672.30 €	100.77
65312 - Frais de mission et de déplacement (élus)	200.00 €	- €	0
65313 - Cotisations de retraite (élus)	3 800.00 €	3 709.91 €	97.63
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	7 200.00 €	7 237.85 €	100.53
65315 - Formation (élus)	5 000.00 €	660.00 €	13.2
65316 - Frais de représentation du maire (élus)	2 000.00 €	1 704.98 €	85.25
653172 - Cotisations fonds financement allocation fin de mandat	60.00 €	51.34 €	85.57
6542 - Créances éteintes	600.00 €	- €	0
6558 - Autres contributions obligatoires	6 000.00 €	8 203.50 €	136.73
657341 - Subventions de fonctionnement aux communes membr	2 226.21 €	2 270.74 €	102
657351 - Subventions de fonctionnement aux GFP de rattacheme	4 969.89 €	4 857.52 €	97.74
657362 - Subventions de fonctionnement aux CCAS	16 500.00 €	16 500.00 €	100
6573641 - Subv. de fonct. aux BA et aux régies (autonomie financ	1 010.00 €	1 002.00 €	99.21
65748 - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit	55 000.00 €	50 021.97 €	90.95
65811 - droits d'utilisation - informatique en nuage	11 000.00 €	16 161.14 €	146.92
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	10.00 €	257.65 €	2576.5

Imputation comptable	Total Prévu	Montant réalisé	% réalisé
66 - Charges financières	23 400.00 €	21 580.49 €	92.22
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	23 000.00 €	21 589.12 €	93.87
66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	400.00 €	- €	0
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	- €	127.32 €	0
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	- €	135.95 €	0
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500.00 €	385.81 €	77.16
		- €	0
6815 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	1 000.00 €	417.68 €	41.77

❖ **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

**Recettes prévues : 3 224 150.00€**

**Recettes réalisées : 3 351 302.61 €**

**Soit un taux de réalisation de 103.94%**

	Budget 2023	Réalisé 2023	% réalisé
013 - Atténuations de charges	7 500.00 €	8 372.79 €	111.64%
70 - Produits des services, du domaine et ventes divers	305 170.00 €	394 392.45 €	129.24%
73 - Impôts et taxes	734 062.00 €	732 679.97 €	99.81%
731 - Fiscalité locale	1 635 000.00 €	1 642 653.36 €	100.47%
74 - Dotations, subventions et participations	467 603.00 €	489 430.66 €	104.67%
75 - Autres produits de gestion courante	19 250.00 €	32 746.48 €	170.11%
76 - Produits financiers	15.00 €	13.20 €	88.00%
77 - Produits spécifiques	- €	2 241.44 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 550.00 €	48 772.26 €	87.80%
	<b>3 224 150.00 €</b>	<b>3 351 302.61 €</b>	<b>103.94%</b>

Imputation comptable		Total Prévu	Montant réalisé	% réalisé
013 - Atténuation de charges		7 500.00 €	8 372.79 €	111.64
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	7 500.00 €	8 372.79 €	111.64
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		305 170.00 €	394 392.45 €	129.24
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	3 000.00 €	5 215.97 €	173.87
70323	Redevance d'occupation du domaine public	7 560.00 €	11 790.89 €	155.96
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 900.00 €	4 030.80 €	138.99
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	50.00 €	- €	0
7066	Redevances et droits des services à caractère social	109 900.00 €	118 730.83 €	108.04
7067	Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	60 000.00 €	109 875.37 €	183.13
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 200.00 €	2 667.11 €	222.26
70875	Remboursement de frais par les communes membres du GFP	20 000.00 €	28 305.00 €	141.52
70876	Remboursement de frais par le GFP de rattachement	99 050.00 €	111 831.00 €	112.9
70878	Remboursement de frais par des tiers	1 510.00 €	1 945.48 €	128.84
73 - Impôts et taxes		734 062.00 €	732 679.97 €	99.81
73211	Attribution de compensation	667 690.00 €	664 349.00 €	99.5
73212	Dotation de solidarité communautaire	15 000.00 €	13 842.00 €	92.28
73221	FNGIR	1 372.00 €	1 372.00 €	100
732221	Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	50 000.00 €	51 791.00 €	103.58
7323	Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	- €	1 325.97 €	0
731 - Fiscalité directe locale		1 635 000.00 €	1 642 653.36 €	100.47
73111	Impôts directs locaux	1 530 000.00 €	1 532 824.00 €	100.18
73123	Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	50 000.00 €	40 653.44 €	81.31
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	45 000.00 €	49 776.50 €	110.61
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	10 000.00 €	19 399.42 €	193.99
74 - Dotations et participations		467 603.00 €	489 430.66 €	104.67
74111	Dotation forfaitaire des communes	155 000.00 €	152 486.00 €	98.38
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	60 000.00 €	73 967.00 €	123.28
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	60 000.00 €	57 577.00 €	95.96
744	FCTVA	12 450.00 €	12 458.47 €	100.07
74718	Participations Etat - Autres	60 650.00 €	48 681.96 €	80.27
74751	Participations GFP de rattachement	2.00 €	2.00 €	100
747888	Autres	84 501.00 €	107 539.23 €	127.26
74832	Etat - CVAE et CFE	- €	- €	0
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	35 000.00 €	36 719.00 €	104.91
7484	Dotation de recensement	- €	- €	0
75 - Autres produits de gestion courante		19 250.00 €	32 746.48 €	170.11
752	Revenus des immeubles	18 880.00 €	26 483.65 €	140.27
755	Dédits et pénalités perçus	- €	- €	0
7574	Subventions de fonct. des pers., asso. et autres orga. privés	- €	- €	0
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	360.00 €	475.49 €	132.08
75888	Autres produits divers de gestion courante	10.00 €	5 787.34 €	57873.4
76 - Produits financiers		15.00 €	13.20 €	88.00
7688	Autres produits financiers	15.00 €	13.20 €	88
77 - Produits spécifiques		- €	2 241.44 €	
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	- €	241.44 €	0
775	Produits des cessions d'immobilisations	- €	2 000.00 €	0
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		55 550.00 €	48 772.26 €	87.80
722	Production immobilisée - Immobilisations corporelles	49 100.00 €	46 127.86 €	93.95
777	Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	6 450.00 €	2 644.40 €	41

❖ **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

<b>Comparatif des dépenses d'investissement 2022-2023</b>				
		2022	2023	<i>Evolution</i>
16	emprunts	270 157.88 €	<b>273 157.88 €</b>	1.11%
20	immobilisations incorporelles	- €	- €	
204	subventions d'équipement versées	15 745.12 €	<b>11 158.11 €</b>	-29.13%
21	immobilisations corporelles	258 617.67 €	<b>248 914.28 €</b>	-3.75%
23	immobilisations en cours	790 035.98 €	<b>732 389.58 €</b>	-7.30%
45	Opérations pour compte de tiers	- €	<b>54 453.00 €</b>	
	Opérations d'ordre	26 849.96 €	<b>48 772.26 €</b>	81.65%
<b>TOTAL</b>		<b>1 361 406.61 €</b>	<b>1 368 845.11 €</b>	<b>0.55%</b>

Détail des dépenses d'investissement 2023 :

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.1</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement (2)</b>	<b>1 887 588,22</b>	<b>992 461,97</b>	<b>52,58</b>	<b>212 538,49</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 887 588,22</b>	<b>992 461,97</b>	<b>52,58</b>	<b>212 538,49</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	273 700,00	273 157,88	99,80	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>273 700,00</b>	<b>273 157,88</b>	<b>99,80</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	54 453,00	54 453,00	100,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 215 741,22</b>	<b>1 320 072,85</b>	<b>59,58</b>	<b>212 538,49</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	55 550,00	48 772,26	87,80	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>	<b>55 550,00</b>	<b>48 772,26</b>	<b>87,80</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>2 271 291,22</b>	<b>1 368 845,11</b>	<b>60,27</b>	<b>212 538,49</b>
	<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>0,00</b>			
	<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>	<b>2 271 291,22</b>	<b>1 368 845,11</b>		<b>212 538,49</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

❖ **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

		<b>Comparatif des recettes d'investissement 2022-2023</b>		<b>Evolution</b>
		2022	2023	
10	dotations, fonds divers	997 616.19 €	609 116.91 €	-38.94%
13	subventions	151 304.81 €	437 760.58 €	189.32%
16	emprunts	77 000.00 €	80 000.00 €	3.90%
27	Autres Immos financières	- €	256.11 €	
45	opérations pour compte de tiers	12 432.00 €	42 021.00 €	238.01%
	Opérations d'ordre	184 611.66 €	150 024.65 €	-18.74%
<b>TOTAL</b>		<b>1 422 964.66 €</b>	<b>1 319 179.25 €</b>	<b>-7.29%</b>

Détail des recettes d'investissement 2023 :

<b>II – EXECUTION BUDGETAIRE</b>	<b>II</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1.2</b>

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	601 668,78	437 760,58	72,76	177 337,40
16	Emprunts et dettes assimilées	169 605,34	80 000,00	47,17	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	603 988,37	609 116,91	100,85	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	256,11	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	42 021,00	42 021,00	100,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 417 283,49</b>	<b>1 169 154,60</b>	<b>82,49</b>	<b>177 337,40</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	185 000,00	150 024,65	81,09	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>185 000,00</b>	<b>150 024,65</b>	<b>81,09</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>1 602 283,49</b>	<b>1 319 179,25</b>	<b>82,33</b>	<b>177 337,40</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>669 007,73</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>2 271 291,22</b>	<b>1 319 179,25</b>		<b>177 337,40</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

## Synthèse des résultats

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>Résultats 2023</b>	Dépenses	2 893 290.76 €	1 368 845.11 €
	Recettes	3 351 302.61 €	1 319 179.25 €
	<b>Résultat 2023</b>	<b>458 011.85 €</b>	<b>-49 665.86 €</b>
<b>Reprise des résultats 2022</b>	Dépenses		
	Recettes		669 007.73 €
<b>RESULTAT CUMULE PAR SECTION</b>		<b>458 011.85 €</b>	<b>619 341.87 €</b>

<b>RESULTAT GLOBAL ANNEE 2023</b>	<b>1 077 353.72 €</b>
-----------------------------------	-----------------------

Eric YGER précise que les services ont appris cette semaine un incident de paiement sur une cotisation CNRACL du mois de septembre 2023, d'un montant de 26 444 €. En effet, le mandat correspondant est resté bloqué dans le logiciel de comptabilité et n'est pas parti en Trésorerie pour paiement. Cette somme, imputée au compte 6453 du chapitre 012- Charges de personnel, devra donc être prise en compte dans le budget 2024.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions des produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Francis ADNOT est désigné Président de séance ; Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le compte financier unique 2023.

### **AFFAIRE N°3 : AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Rapporteur : Eric YGER

Au vu du compte financier unique 2023, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats du budget principal.

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget de la Commune de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement :
  - A l'article 1068, Excédent de fonctionnement capitalisé : **458 011.85 €**
- Résultat d'investissement :
  - à l'article 001, Excédent d'investissement reporté : **619 341.87 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITE**

**ADOpte** ces propositions d'affectation des résultats du compte financier unique 2023.

### **AFFAIRE N°4 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

Rapporteur : Eric YGER

Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des impôts et afin de permettre aux services fiscaux d'appliquer les taux de la fiscalité directe locale, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de voter les taux des taxes suivantes :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- taxe sur le foncier bâti,
- taxe sur le foncier non bâti.

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé de reconduire l'ensemble des taux, votés en 2023 pour les taxes foncières, et en 2019 pour la taxe d'habitation, soit :

Ressources de la Fiscalité Directe Locale	Taux 2023	Taux 2024
Taxe sur le foncier bâti	32.21 %	<b>32.21 %</b>
Taxe sur le foncier non bâti	52.74 %	<b>52.74 %</b>

Ressources de la Fiscalité Directe Locale	Taux 2019	Taux 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	12.54 %	<b>12.54 %</b>

M. le Maire précise que le montant de taxe foncière augmentera néanmoins de nouveau cette année, en raison de la réévaluation des bases.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITE**

**VOTE** en conséquence les taux tels que présentés ci-dessus.

#### **AFFAIRE N°5 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024**

Rapporteur : Sylvie LESNÉ

*Madame Nathalie BONNOUVRIER, présente, et Monsieur Antoine DEGUEN, absent excusé ayant donné pouvoir, membres de bureaux d'associations concernées, sont considérés comme intéressés à l'affaire, et ne participent donc ni au débat ni au vote.*

Les commissions solidarités et action sociale, jeunesse et animation sportive, et animation culturelle se sont réunies le 7 mars 2024 pour étudier les demandes de subvention adressées par les associations. Les commissions proposent de fixer le montant de l'enveloppe attribuée aux subventions aux associations pour l'année 2024 à 55 000 €, selon la répartition suivante :

<b>Associations</b>	<b>Subvention 2023</b>	<b>Demande 2024 de l'Association</b>	<b>Avis de la Commission</b>
<b><u>Associations Sportives</u></b>			
Badminton	3 065.00 €	6 450.00 €	<b>3 010.00 €</b>
BMX	5 480.00 €	9 000.00 €	<b>5 765.00 €</b>
Football club quévertois	2 570.00 €	3 500.00 €	<b>2 565.00 €</b>
Hockey club	4 955.00 €		<b>5 320.00 €</b>
Hockey P/Qualifiat°Coupe Europe			<b>5 000.00 €</b>
Ass.Navajos Country Club	385.00 €		<b>412.50 €</b>
TT QUEVERT	1 460.00 €		<b>1 530.00 €</b>
<b><u>Associations Loisirs</u></b>			
Groupe scolaire "Le Petit Prince" OCCE	5 000.00 €		<b>5 000.00 €</b>
Union bouliste	225.00 €		<b>225.00 €</b>
Oiseau Feu Section Arts Plastiques	600.00 €	1 000.00 €	<b>600.00 €</b>
Oiseau Feu Section Danse	3 100.00 €	3 200.00 €	<b>3 300.00 €</b>
Cercle du Poudouvre	100.00 €	300.00 €	<b>225.00 €</b>
Z'ailés de la mouche	125.00 €	150.00 €	<b>50.00 €</b>
Association Les Noum'Balourds	400.00 €	1 200.00 €	<b>400.00 €</b>
Association Prise de Bec	50.00 €	250.00 €	<b>175.00 €</b>
Société de Chasse	250.00 €		<b>100.00 €</b>
<b><u>Associations Culture</u></b>			
Ass.FETE POMME PATRIMOINE FRUITIER	200.00 €	500.00 €	<b>200.00 €</b>
Ass. LES PIQUES DE LA ROSE (30 ans)		300.00 €	<b>200.00 €</b>
<b><u>Association Patriotique</u></b>			
Association Patriotique	500.00 €	500.00 €	<b>500.00 €</b>
<b><u>Associations visant à créer du Lien</u></b>			
Ainés de l'Argentel	950.00 €		<b>950.00 €</b>
APE Le Petit Prince	525.00 €	525.00 €	<b>525.00 €</b>
Association Solidarité Afrique Pays de Dinan	100.00 €		<b>100.00 €</b>
Protection civile	300.00 €		<b>300.00 €</b>
Alcool Assistance (Croix d'or)		240.00 €	<b>300.00 €</b>
Steredenn (Pont Pinet)	300.00 €	300.00 €	<b>300.00 €</b>
Horizon emploi	300.00 €		<b>300.00 €</b>
Cté Dal Resto du Cœur	300.00 €		<b>300.00 €</b>
Banq.Alimentaire antenne DINAN	300.00 €	400.00 €	<b>300.00 €</b>
Ass.Donneur des Sang	300.00 €	110.00 €	<b>300.00 €</b>
Steredenn (Espace femmes)	300.00 €	1 500.00 €	<b>300.00 €</b>
ADAPEI NOUELLES		300.00 €	<b>300.00 €</b>
Secours catholique	300.00 €	300.00 €	<b>300.00 €</b>
Secours populaire	300.00 €	500.00 €	<b>300.00 €</b>
HANDI'CHIENS - St Brandan	200.00 €	500.00 €	<b>200.00 €</b>
Solidarité PAYSANS	300.00 €		<b>300.00 €</b>
Kiwanis	100.00 €		<b>100.00 €</b>
ASS. La Maison ESCARGOT -Plédéliac	300.00 €		
Conférence ST VINCENT DE PAUL - QUEVERT		500.00 €	<b>300.00 €</b>
Ass.Dinannaise Lire à l'hôpital-DINAN		200.00 €	<b>200.00 €</b>
L'enfant dans la Ville - DINAN		110.00 €	<b>110.00 €</b>
Les Marins de MERS-EL-KEBIR - Ploufragan		500.00 €	
La REDADEG - Achat Kms - 17/5 au 25/5/2024		350.00 €	
Ass."4 Vaulx les Mouettes" ST CAST LE GUIDO		300.00 €	

<b>Subventions exceptionnelles</b>			
Projet GRAFF 1-2 JUIN Ass. Liaisons Urbaines			<b>3 000.00 €</b>
Les amis de la gendarmerie	- €		<b>100.00 €</b>
Oiseau de Feu - Projet CAP VERT	7 000.00 €		
Subvention exceptionnelle HCDQ	5 000.00 €		
Graff Cour Ecole - OCCE	500.00 €		
Classe voile - OCCE	756.00 €		
Création équipe foot féminine	500.00 €		
Subv.Séisme Turquie-Pompiers Internat.	1 200.00 €		
Subv. Dragon Ladies - Club canoé kayak	100.00 €		
<b>TOTAL GÉNÉRAL :</b>	<b>48 696.00 €</b>		<b>43 762.50 €</b>
<b>RÉSERVE :</b>	<b>4 978.03 €</b>		<b>11 237.50 €</b>
<b>INSCRIPTION BUDGET PRIMITIF 2024</b>	<b>55 000.00 €</b>		<b>55 000.00 €</b>

Sylvie MEUNIER déclare qu'elle n'était pas à la réunion d'intercommission car elle n'a pas reçu de convocation, et ce pour la deuxième fois. Elle ne sait pas si elle est la seule dans ce cas, et quelle interprétation elle doit en faire.

Par ailleurs, il avait été évoqué l'année dernière d'étudier la trésorerie et les réserves de chaque association ; elle demande si ça a été pris en compte, ne le voyant pas apparaître dans le compte-rendu.

Enfin, elle note un écart entre le montant total des subventions attribuées établi dans le compte-rendu de la commission et le montant affiché dans la note de synthèse.

Jean-Luc ALLORY aurait trouvé judicieux d'attribuer une subvention exceptionnelle au BMX pour la tenue de la compétition nationale. Il note cependant que le club a demandé 9000 €, et que cette demande n'a pas été honorée à ce niveau. Il a lu plus loin dans la note de synthèse un montant de 2000 € pour cet événement, et demande à quoi correspond exactement cette somme.

M. le Maire répond que les 2000 € correspondent à un renforcement de chemin lié à l'accès sur une voirie communale, mais pas à l'entretien des pistes.

Maryam ABOU-MERHI souhaite revenir sur les propos de Sylvie MEUNIER. Ce serait bien de respecter les dates annoncées en réunion pour les tenues des commissions, plutôt que d'imposer des dates sans concertation, et parfois dans des délais très courts.

Monsieur le Maire répond qu'il a pu en effet y avoir des « loupés » dans la convocation des commissions. C'est pourquoi il a rappelé à tous les vice-présidents de commissions le règlement intérieur sur le fonctionnement des commissions. Mais même en respectant le règlement, il peut y avoir des points de difficultés. Par exemple, la commission finances a dû être avancée pour respecter des délais réglementaires. Autre exemple, Françoise Trémel, qui a respecté le mode de fonctionnement, n'a malgré tout eu personne à l'une de ses dernières commissions et a dû la déplacer.

En réponse aux questions de Sylvie MEUNIER, Sylvie LESNÉ précise que la trésorerie des associations a bien été étudiée, comme en 2023.

Sur le montant total des subventions, l'écart qui apparaît est relatif à la subvention à la société des courses hippiques, qui correspond au reversement de la taxe perçue sur les paris hippiques. Il avait en effet été proposé une subvention de 1300 € en commission. Après réflexion, la commune ne connaît pas à ce jour le montant de la taxe qui sera perçue. Par ailleurs, le conseil municipal pourrait tout à fait décider de ne pas reverser 100% de cette recette. Un montant est donc prévu en réserve, mais cette subvention spécifique fera l'objet d'une délibération spécifique qui sera prise en cours d'année.

Enfin Sylvie LESNÉ indique que le BMX n'a pas fait de demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation de sa compétition. M. le maire ajoute que le choix a été fait de distinguer l'accompagnement des associations dans leur fonctionnement de l'accompagnement des associations à l'organisation d'événements exceptionnels, via l'attribution de subventions exceptionnelles. Il en profite pour inviter tous les membres du conseil municipal à se mobiliser pour la pleine réussite de cette manifestation, ar une action de bénévolat par exemple.

Maryam ABOU-MERHI demande s'il est possible de prévoir l'année prochaine une délibération spécifique pour l'Oiseau de feu, afin de permettre à nathalie BONNOUVRIER de participer au débat sur les autres subventions. M. le Maire répond que cette demande sera notée dans le PV.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITE**

**ATTRIBUE** aux associations les subventions telles que présentées pour l'année 2024.

**AFFAIRE N°6 : BUDGET PRIMITIF 2024**

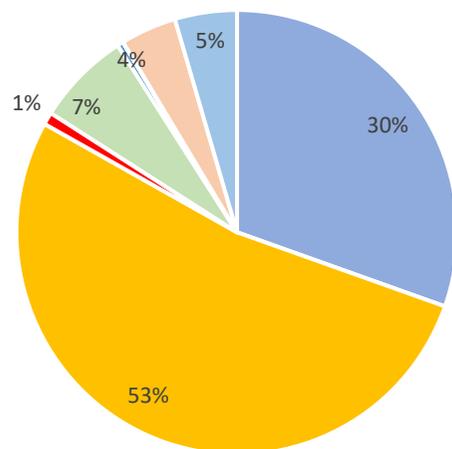
Rapporteur : Eric YGER

La commission Finances, réunie le 12 mars 2024, propose d'adopter le projet de Budget Primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

❖ **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	701 627.09 €	1 028 673.90 €	820 724.50 €	1 000 396.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 602 136.24 €	1 750 000.00 €	1 669 203.73 €	1 749 000.00 €
014 - Atténuation de produit	19 957.00 €	33 000.00 €	29 999.00 €	30 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	167 529.46 €	202 576.10 €	200 954.90 €	233 637.00 €
66 - Charges financières	30 830.55 €	23 400.00 €	21 580.49 €	14 800.00 €
67 - Charges exceptionnelles	464.92 €	500.00 €	385.81 €	400.00 €
023 - Virement à la section d'investissement				140 200.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	184 611.66 €	186 000.00 €	150 442.33 €	151 000.00 €
	<b>2 707 156.92 €</b>	<b>3 224 150.00 €</b>	<b>2 893 290.76 €</b>	<b>3 319 433.00 €</b>

BP 2024 Dépenses de fonctionnement



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 014 - Atténuation de produit
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 67 - Charges exceptionnelles
- 68 - Dotations aux provisions
- 023 - Virement à la section d'investissement
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

## chapitre 011 Charges à caractère général

		Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	
		<b>701 627,09 €</b>	<b>1 028 673,90 €</b>	<b>820 724,50 €</b>	<b>1 000 396,00 €</b>	
60611	Eau et assainissement	13 164,77 €	20 000,00 €	12 996,97 €	15 000,00 €	
60612	Énergie - Électricité	88 691,73 €	200 000,00 €	132 522,63 €	185 000,00 €	
60621	Combustibles (Gaz Bâtiments )	47 355,00 €	93 800,00 €	34 212,87 €	90 000,00 €	Maintien de l'enveloppe budgétaire
60622	Carburants	16 603,34 €	20 000,00 €	16 927,23 €	20 000,00 €	
60623	Alimentation	77 249,97 €	85 000,00 €	95 337,26 €	100 000,00 €	augmentation % produits bio locaux
60628	Autres Fournitures non stockées	4 503,35 €	7 500,00 €	5 877,67 €	7 300,00 €	
60631	Fournitures d'entretien	9 370,29 €	12 000,00 €	12 051,67 €	12 000,00 €	
60632	Fournitures de petit équipement	14 164,15 €	19 000,00 €	16 809,83 €	19 000,00 €	
60633	Fournitures de Voirie	4 584,41 €	8 000,00 €	10 031,32 €	10 000,00 €	Dont 2000€ pour la compétition de BMX
60636	Vêtements de travail	2 054,22 €	3 500,00 €	3 879,41 €	4 500,00 €	

6064	Fournitures administratives	7 178,89 €	8 000,00 €	6 433,79 €	7 700,00 €	
6065	livres	10 475,08 €	10 715,00 €	10 554,46 €	10 775,00 €	
6067	Fournitures scolaires	12 060,72 €	12 900,00 €	12 623,69 €	12 466,00 €	46€*271élèves
6068	Autres matières et fournitures	14 390,62 €	49 273,79 €	27 444,63 €	38 000,00 €	
611	Contrats de prestations de services	14 059,34 €	14 900,00 €	13 690,68 €	15 100,00 €	Nouveau prestataire pour la location des vêtements de travail au 1/6/2024 + contrôles légionelloses
61351	Locations mobilières (roulants)	15 705,93 €	20 000,00 €	16 690,78 €	19 000,00 €	
61358	Locations mobilières Autres	8 441,76 €	10 000,00 €	9 032,13 €	10 400,00 €	
61521	Entretien Terrains	37 407,46 €	40 750,00 €	35 934,88 €	38 600,00 €	baisse liée à la plateforme de compostage
615221	Entretien Bâtiments Publics	12 086,76 €	20 000,00 €	8 547,52 €	15 000,00 €	
615228	Entretien Autres Bâtiments Publics	396,00 €	2 000,00 €	2 750,95 €	2 000,00 €	
615231	Entretien Voirie :	41 273,23 €	52 000,00 €	52 768,62 €	51 000,00 €	

615232	Entretien Réseaux	39 007,57 €	47 000,00 €	46 576,15 €	39 250,00 €	baisse liée à l'entretien des bassins effectuées sur 2023
61551	Matériel roulant	15 701,27 €	17 000,00 €	10 810,32 €	17 000,00 €	
61558	Autres biens mobiliers	8 939,84 €	12 000,00 €	20 005,77 €	20 000,00 €	maintien de l'enveloppe / réalisé 2023
6156	Maintenance	46 739,48 €	47 080,00 €	39 979,76 €	47 890,00 €	
6161	Prime d'assurances	18 947,94 €	20 500,00 €	20 462,16 €	24 640,00 €	Contrats d'assurance du 01/01/2021 au 31/12/2025
6182	Documentation générale et technique	2 109,90 €	2 300,00 €	1 876,70 €	2 000,00 €	
6184	Versements à des organismes de formation	4 663,00 €	8 000,00 €	5 889,00 €	7 000,00 €	
6185	Frais Colloques , Séminaires		- €			
6188	Autres frais divers	8 407,66 €	12 000,00 €	22 201,52 €	14 240,00 €	Fin de la mutualisation avec la cuisine de Dinan (11260€)
62268	Autres Honoraires - conseils	1 422,60 €	10 000,00 €	6 216,00 €	10 000,00 €	
6227	Frais d'actes et de contentieux		- €		200,00 €	
6228	Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	5 034,00 €	7 230,11 €	2 697,06 €	4 000,00 €	
6231	Annonces et insertion	290,00 €	1 400,00 €	751,00 €	800,00 €	

6232	Fêtes et cérémonies	9 219,27 €	10 000,00 €	8 621,05 €	10 000,00 €	Feux d'artifice
6234	Réceptions (locales)	8 206,22 €	11 000,00 €	12 402,53 €	9 300,00 €	
6236	Catalogues et imprimés	10 762,59 €	13 500,00 €	10 869,90 €	13 500,00 €	
6238	Divers - Relations publiques	6 865,00 €	13 500,00 €	6 958,08 €	16 150,00 €	Dont Terre de jeux 6 500€
6247	Frais transports collectifs (scolaires)	10 737,00 €	18 550,00 €	7 050,50 €	14 600,00 €	
6251	Voyages, déplacements et missions	93,00 €	1 000,00 €	681,38 €	1 000,00 €	
6261	Frais d'affranchissement	4 489,84 €	5 050,00 €	4 378,41 €	4 150,00 €	effort demandé pour réduire l'affranchissement
6262	Frais de télécommunications	13 681,86 €	18 000,00 €	16 782,10 €	19 000,00 €	
627	Frais services bancaires	109,14 €	600,00 €	335,50 €	350,00 €	
6281	Concours divers (cotisation...)	6 941,25 €	10 525,00 €	10 387,07 €	10 285,00 €	
6283	Frais de Nettoyage des locaux	14 160,53 €	16 550,00 €	14 653,26 €	16 700,00 €	
62875	Participation au forum des associations	556,71 €	1 000,00 €	350,05 €	500,00 €	
62876	Participation au GPF de rattachement :	10 246,28 €	12 000,00 €	9 136,88 €	11 500,00 €	Instruction des autorisations d'urbanisme
63512	Taxes foncières	2 563,00 €	3 000,00 €	2 748,00 €	3 000,00 €	

6355	Taxes et impôts sur véhicules	469,52 €	500,00 €	435,36 €	
637	Autres impôts, taxes... (autres organismes)	45,60 €	50,00 €	350,00 €	500,00 €

On constate une baisse de 28277€ par rapport au BP 2023, lié à une baisse de l'enveloppe sur le compte fournitures d'électricité (60612) de 15 000€, ainsi que sur l'enveloppe de combustibles (gaz 60621) de 3 000€. D'autre part on constate une baisse significative sur les enveloppes consacrées à l'entretien des réseaux puisque la totalité des bassins ont été entretenus en 2023 (-7 750€), ainsi que sur les travaux en régie (-11 000€) car beaucoup de travaux sont prévus en investissement. Le budget alloué aux manifestations (compte 6238) est majoré de + 2 500€ notamment pour l'organisation d'événements en lien avec les Jeux Olympiques.

### chapitre 012 Charges de personnel

Avec la valorisation de 5 points d'indice depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, ainsi que la réévaluation du RIFSEEP, il convient de maintenir le même niveau d'enveloppe en 2024.

		Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	
<b>012 - Charges de personnel</b>		<b>1 602 136,24 €</b>	<b>1 750 000,00 €</b>	<b>1 669 203,73 €</b>	<b>1 749 000,00 €</b>	
6218	Autre personnel extérieur	31 432,60 €	17 050,00 €	1 582,81 €	14 500,00 €	Service missions temporaires du CDG
6331	Versement mobilité	3 620,47 €	4 290,00 €	3 910,28 €	4 700,00 €	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	4 415,42 €	5 140,00 €	4 774,35 €	5 140,00 €	
6336	Cotisations CNFPT et CDG	20 297,72 €	21 950,00 €	22 492,87 €	28 000,00 €	
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	2 714,87 €	3 410,00 €	2 932,23 €	3 390,00 €	

64111	Rémunération principale Titulaire	716 236,38 €	737 000,00 €	727 232,81 €	810 000,00 €	stagiairisation de 3 agents au 1/1/2024
64112	supplément familial de traitement	6 590,94 €	6 040,00 €	7 729,19 €	12 300,00 €	
64113	NBI	6 937,36 €	7 300,00 €	8 502,29 €	9 500,00 €	
64114	Prime inflation	2300.00€				
64118	Autres indemnités Personnel Titulaire	134 647,36 €	145 000,00 €	131 079,66 €	169 000,00 €	
64131	Rémunération non titulaire	139 404,24 €	205 000,00 €	206 490,69 €	103 000,00 €	Fin de 2 contrats de projets et d'1cdd annuel
64132	personnel non titulaire SFT	369,00 €	1 360,00 €	5 103,94 €	2 400,00 €	
64134	indemnité inflation	600.00€				
64138	Autres indemnités Personnel Non Titulaire	15 380,19 €	18 800,00 €	23 798,97 €	10 000,00 €	
64164	Emplois aidés-indemnité inflation	300.00€				
64168	Autres emplois d'insertion	41 006,50 €	40 000,00 €	31 485,91 €	19 000,00 €	
64171	Rémunération des Apprentis	10 191,18 €	12 000,00 €	12 750,77 €	17 000,00 €	
6451	Cotisations Patronales à l'URSSAF	146 103,69 €	173 800,00 €	170 323,56 €	175 000,00 €	

6453	Cotisations Patronales aux caisses de retraite (CNRACL/IRCANTEC/ERAFFP)	239 905,97 €	253 700,00 €	223 685,79 €	270 000,00 €	Augmentation des cotisations CNRACL liées à la stagiairisation de 3 agents
6454	Cotisations Patron. Assurance chômage	8 090,48 €	12 400,00 €	10 881,77 €	8 300,00 €	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	49 395,00 €	55 000,00 €	52 392,76 €	60 900,00 €	
6456	Versement au FNSFT		1 500,00 €	682,00 €	1 000,00 €	
6457	Cotisations liées à l'Apprentissage	177,13 €	200,00 €	227,71 €	250,00 €	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux (CNAS)	8 056,00 €	9 000,00 €	8 480,00 €	9 000,00 €	CNAS
6475	Médecine du travail	511,74 €	800,00 €	804,37 €	800,00 €	
6478	Autres charges sociales	13 452,00 €	19 260,00 €	11 859,00 €	15 820,00 €	Participation Employeur à la Protection sociale+ cotisation FIPHFP

<b>014 - Atténuation de produit</b>		19 957.00 €	33 000.00 €	29 999.00 €	30 000.00 €	
739215	Reversement taxe foncière Dinan Agglomération	19 957.00 €	28 000.00 €	27 802.00 €	30 000.00 €	Reversement des taxes foncières perçues sur les zones communautaires
7498	Autres reversement sur dotations		5 000.00 €	2 197.00 €		

## chapitre 65 Autres charges de gestion courante

<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>167 529,46 €</b>	<b>202 576,10 €</b>	<b>200 954,90 €</b>	<b>233 637,00 €</b>	
652413	Frais de séjours en lieu de vie et d'accueil		- €	644,00 €	1 415,00 €	Séjours Quevkid's et Quevjeun's
65311	Indemnités des élus	82 913,44 €	87 000,00 €	87 672,30 €	91 000,00 €	Augmentation de 5 points d'indice au 1/1/2024
65312	Frais de mission	32,80 €	200,00 €		200,00 €	
65313	Cotisations de retraite IRCANTEC	3 511,91 €	3 800,00 €	3 709,91 €	4 000,00 €	
65314	Cotisation Sécurité Sociale Part patron.	7 063,82 €	7 200,00 €	7 237,85 €	7 500,00 €	
65315	Formation	694,94 €	5 000,00 €	660,00 €	5 000,00 €	
65316	Frais de représentation du Maire	1 875,99 €	2 000,00 €	1 704,98 €	2 000,00 €	Cotisation ARIC
653172	FAEFM	51,34 €	60,00 €	51,34 €	60,00 €	
6541	Pertes sur créances irrécouvrables		- €		400,00 €	
6542	Créances éteintes		600,00 €		400,00 €	
6558	Autres contributions obligatoires	1 809,90 €	6 000,00 €	8 203,50 €	13 200,00 €	Participation pour l'enseignement des langues régionales et Cotisation PNR
657341	Commune membre du GFP	3 337,23 €	2 226,21 €	2 270,74 €	2 400,00 €	Participations Classes ULIS
657351	GFP de rattachement	926,85 €	4 969,89 €	4 857,52 €	5 500,00 €	Participation à la destruction des nids de frelons Dinan

						Agglomération et entretien du rond-point de Préval
657362	CCAS	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €	Subvention versée au CCAS
6573641	Subvention de fonctionnement aux BA et aux régies	2 006,00 €	1 010,00 €	1 002,00 €	1 002,00 €	Théâtre-en-Rance
65748	Subvention de fonctionnement aux associations	46 804,00 €	55 000,00 €	50 021,97 €	55 000,00 €	
65811	hébergement en nuage		11 000,00 €	16 161,14 €	28 050,00 €	Hébergement des logiciels de la commune - auparavant au 6156
65888	AUTRES : gestion des arrondis prélèvement à la Source	1,24 €	10,00 €	257,65 €	10,00 €	

Sur ce chapitre, le budget est en hausse de 15.33% car il comprend la valorisation indiciaire de 5 points d'indice pour les indemnités d'élus, et une forte augmentation de l'enveloppe allouée aux frais d'hébergement informatique ainsi que pour les frais de scolarité pour les classes ULIS et l'enseignement des langues régionales.

### Chapitre 66 charges financières, chapitre 67 charges exceptionnelles,

<b>66 - Charges financières</b>		<b>30 830,55 €</b>	<b>23 400,00€</b>	<b>21 580,49 €</b>	<b>14 800,00 €</b>
66111	Intérêts emprunts	30 839,18 €	23 000,00 €	21 589,12 €	14 400,00 €
661121	ICNE salle des sports n-1	135,95 €	200,00 €	127,32 €	200,00 €
661122	ICNE salle des sports n	-	200,00 €	-	200,00 €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		<b>464,92 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>385,81 €</b>	<b>400,00 €</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		200,00 €	385,81 €	400,00 €
		464,92 €	300,00 €		

Constatation d'une baisse des intérêts d'emprunts sur 2024

## Chapitre 042 Opérations d'ordre

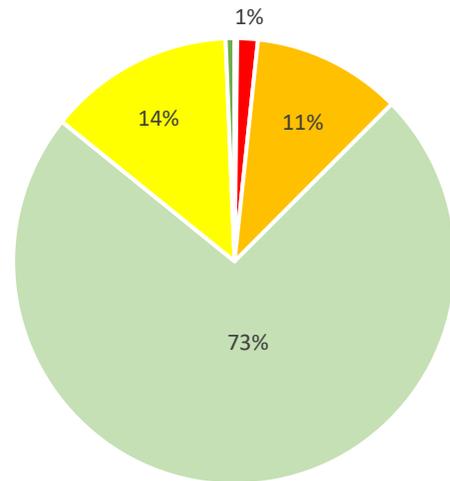
Inscription des amortissements à hauteur du réalisé 2023 : pour rappel, avec la M57, les dotations démarrent à la date d'acquisition.

<b>022 - DEPENSES IMPREVUES</b>						
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>				- €	<b>140 200,00 €</b>	<b>virement en recettes d'investissement 2024</b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>184 611,66 €</b>	<b>186 000,00 €</b>	<b>150 442,33 €</b>	<b>151 000,00 €</b>	
6811	Dotations aux amortissements	180 110,66 €	185 000,00 €	148 024,65 €	150 000,00 €	
6817	Provision pour dépréciation des comptes redevables		1 000,00 €	417,68 €	1 000,00 €	
675	Valeurs comptable des immobilisations cédées		- €	2 000.00€		
6761	Différences sur réalisations (positive) transférées	4 501,00 €	- €	0 €		

### ❖ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
013 - Atténuations de charges	5 393.05 €	7 500.00 €	8 372.79 €	6 222.00 €
042 - Transfert	20 406.71 €	49 100.00 €	46 127.86 €	50 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	279 108.21 €	305 170.00 €	394 392.45 €	360 320.00 €
73 - Impôts et taxes	2 395 233.41 €	2 369 062.00 €	2 375 333.33 €	2 430 477.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	447 177.31 €	467 603.00 €	489 430.66 €	450 915.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	36 714.65 €	19 250.00 €	32 746.48 €	21 484.00 €
76 - Produits financiers	7.20 €	15.00 €	13.20 €	15.00 €
77 - Produits exceptionnels	4 501.00 €		2 241.44 €	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 443.25 €	6 450.00 €	2 644.40 €	
	<b>3 194 984.79 €</b>	<b>3 224 150.00 €</b>	<b>3 351 302.61 €</b>	<b>3 319 433.00 €</b>

## BP 2024 Recettes de fonctionnement



- 013 - Atténuations de charges
- 042 - Transfert
- 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses
- 73 - Impôts et taxes
- 74 - Dotations, subventions et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 76 - Produits financiers
- 77 - Produits exceptionnels
- Opérations d'ordre de transfert entre sections

### Chapitre 013 Atténuation de charges

		Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	
<b>013 - Atténuations de charges</b>		5 393.05 €	7 500.00 €	8 372.79 €	6 222.00 €	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	5 235.52 €	7 500.00 €	713.99 €	6 000.00 €	Nouveau contrat d'assurance du personnel avec franchise de 30 jours
6459	Remboursement sur charges Sécurité Sociale	157.53 €	- €			
6479	Remboursement sur autres charges				222.00 €	remboursement trop versé FNCSFT

### Chapitre 70 Produits des services, du domaine et ventes diverses

Sur ce chapitre, un ajustement du BP 2024 par rapport au réalisé 2023 a été effectué. En effet sur le compte 7067 pour la facturation des repas de cantine avec la mise en place du repas à 1<sup>€</sup> en 2023, une incertitude sur le nombre de famille concernée par la mesure avait été prise en compte. Cette année nous pouvons réévaluer cette enveloppe.

<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>		279 108.21 €	305 170.00 €	394 392.45 €	360 320.00 €	
70311	Concession dans les cimetières	4 039.35 €	3 000.00 €	5 215.97 €	4 500.00 €	
70323	Redevance d'occupation du domaine public	7 595.89 €	7 560.00 €	11 790.89 €	11 460.00 €	Redevances d'occupation du domaine public Orange, ERDF et GRDF
70388	Autres redevances et recettes	2 895.00 €	2 900.00 €	4 030.80 €	3 000.00 €	
7062	Redevances & droits des services à caractère Culturel	304.20 €	50.00 €	- €		
7066	Redevance des droits des services à caractère social	105 765.80 €	109 900.00 €	118 730.83 €	110 000.00 €	
7067	Redevance des droits des services périscolaires	119 564.06 €	60 000.00 €	109 875.37 €	92 000.00 €	-12000€ reversé par Dinan dans le cadre de la mutualisation
7083	Locations diverses autres qu'immeubles	1 880.00 €	1 200.00 €	2 667.11 €	2 000.00 €	
70875	Remboursement par les communes membres GFP	29 200.00 €	20 000.00 €	28 305.00 €	27 700.00 €	convention ALSH avec d'autres communes
70876	Remboursement de frais par le GFP de rattachement	6 000.00 €	99 050.00 €	111 831.00 €	108 000.00 €	Convention de voirie Dinan Agglomération
70878	Remboursement par d'autres redevables	1 863.91 €	1 510.00 €	1 945.48 €	1 660.00 €	Charges des loyers communaux+ location de la vaisselle

### Chapitre 73 Produits des services, du domaine et ventes diverses

Le chapitre 73 a été réévalué avec prise en compte de la revalorisation des bases locatives de plus de 3.9% prévue dans la loi de finances 2024.

<b>73 - Impôts et taxes</b>		2 395 233.41 €	2 369 062.00 €	2 375 333.33 €	2 430 477.00 €	
73111	Contributions directes impôts directs locaux	1 436 638.00 €	1 530 000.00 €	1 532 824.00 €	1 589 000.00 €	revalorisation des bases de +3,9%
73211	Attribution de compensation	766 748.03 €	667 690.00 €	664 349.00 €	680 757.00 €	
73212	DSC (Dotation Solidarité Communautaire)	15 008.00 €	15 000.00 €	13 842.00 €	13 000.00 €	
73221	FNGIR	1 372.00 €	1 372.00 €	1 372.00 €	1 416.00 €	
732221	Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)	54 627.00 €	50 000.00 €	51 791.00 €	50 000.00 €	
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	52 692.14 €	45 000.00 €	49 776.50 €	45 000.00 €	
73174	Taxe Locale sur Publicité Extérieure	17 330.76 €	10 000.00 €	19 399.42 €	15 000.00 €	
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation	50 374.48 €	50 000.00 €	40 653.44 €	35 000.00 €	TADE + taxe forfaitaire sur terrains devenus constructibles
7318	Autres fiscalités locales	443.00 €				
7323	Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris Hippiques		- €	1 325.97 €	1 304.00 €	

#### Chapitre 74 Produits des services, du domaine et ventes diverses

Maintien des dotations, baisse pour le compte 74718 car il reste 1 seul agent en contrat PEC, pour prétendre à la prise en charge de 50% de son salaire

<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>		447 177.31 €	467 603.00 €	489 430.66 €	450 915.00 €	
74111	Dotation globale forfaitaire	155 102.00 €	155 000.00 €	152 486.00 €	150 000.00 €	DGF
741121	Dotation de solidarité rurale	63 458.00 €	60 000.00 €	73 967.00 €	70 000.00 €	
741127	Dotation Nationale de Péréquation	60 188.00 €	60 000.00 €	57 577.00 €	55 000.00 €	
744	FCTVA travaux de Fonctionnement	18 412.46 €	12 450.00 €	12 458.47 €	7 913.00 €	FCTVA 2024
74718	Autres	18 558.15 €	60 650.00 €	48 681.96 €	38 000.00 €	Compensation des repas à 1€+ remboursement de contrat PEC
74751	GFP de rattachement	2.00 €	2.00 €	2.00 €	2.00 €	Baux emphytéotiques multiaccueil
74788	Participations Autres organismes (CAF)	88 802.70 €	84 501.00 €	107 539.23 €	95 000.00 €	CAF ALSH APS QUEVJEUN'S
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	35 622.00 €	35 000.00 €	36 719.00 €	35 000.00 €	
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes d'habitation	7 032.00 €	- €			

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante, chapitre 76 Produits financiers, Chapitre 77 Produits exceptionnels et opérations d'ordre

Ajustement de l'enveloppe compte 752 revenus des immeubles sur le réalisé 2023

<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		<b>36 714.65 €</b>	<b>19 250.00 €</b>	<b>32 746.48 €</b>	<b>21 484.00 €</b>	
752	Revenus des immeubles	31 601.27 €	18 880.00 €	26 483.65 €	21 000.00 €	Loyers et locations de salles
75813	Redevance versée par Fermiers et concessionnaires	366.15 €	360.00 €	475.49 €	474.00 €	Fermages
7584	recouvrement sur créances	676.09 €				
75886	gains de change sur créances et dettes non financières	1 968.98 €	- €			
75888	Autres produits de gestion courante	2 102.16 €	10.00 €	5 787.34 €	10.00 €	gestion de l'arrondi (Titre au 7588 ou Mandat au 65888)
755		1 902.00 €	- €	2.79 €		
75888			- €	2 000.00 €		2023 : remboursement de frais d'avocat
<b>76 - Produits financiers</b>		<b>7.20 €</b>	<b>15.00 €</b>	<b>13.20 €</b>	<b>15.00 €</b>	
7688	Autres produits financiers	7.20 €	15.00 €	13.20 €	15.00 €	CRCA parts sociales
<b>77 - Produits exceptionnels</b>		<b>4 501.00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 241.44 €</b>	<b>- €</b>	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)		- €	241.44 €		
775	Produits des cessions d'Immobilisations	4 501.00 €	- €	2 000.00 €		

❖ DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

Objet	Montant prévisionnel TTC
<b>Groupe scolaire</b>	
Remplacement du Sysystème de sécurité incendie	81 125.68 €
Rénovation énergétique du groupe scolaire solde	3 283.06 €
Végétalisation et aménagement des cours d'école	36 000.00 €
Remplacement de panneaux de bardage extérieur	15 000.00 €
Remplacement de l'alarme intrusion	7 020.00 €
Robinets economes	2 000.00 €
Remplacement de micro moteurs pour le chauffage	2 000.00 €
Provision équipement divers	9 219.50 €
<b>Total Groupe scolaire</b>	<b>155 648.24 €</b>
<b>Quevkiid's</b>	
Equipement	7 300.00 €
<b>Total ALSH</b>	<b>7 300.00 €</b>
<b>Quevjeun's</b>	
Mobilier, équipement divers	4 683.59 €
<b>Total Quevjeun's</b>	<b>4 683.59 €</b>
<b>Complexe sportif</b>	
Temporisation éclairage extérieur	1 000.00 €
Provision mobilier	3 000.00 €
<b>Total Complexe sportif</b>	<b>4 000.00 €</b>
<b>Restaurant scolaire et service hygiène</b>	
Vaisselle et matériel de pâtisserie	3 300.00 €
Réfrigérateur	2 000.00 €
Nouveau mobilier du bureau	1 500.00 €
Provision équipement	3 000.00 €
<b>Total Restaurant scolaire</b>	<b>9 800.00 €</b>
<b>Salle des Charrières</b>	
Table de desserte	1 000.00 €
<b>Total Salle des Charrières</b>	<b>1 000.00 €</b>
<b>Agenda d'accessibilité (ADAP)</b>	
Mise en accessibilité - solde 2023	1 262.84 €
Mise en accessibilité de la salle de réception des Charrières	10 000.00 €
<b>Total ADAP</b>	<b>11 262.84 €</b>
<b>Salle des fêtes</b>	
Nouvelle sonorisation	6 500.00 €
Installation d'éclairages leds	359.35 €
Tables de réunion	5 000.00 €
Chariots de transport	800.00 €
Achat de vaisselle manquante	1 640.65 €
<b>Total Salle des fêtes</b>	<b>14 300.00 €</b>

<b>Aménagement ancienne école du bourg</b>	
Etudes - provision	10 000.00 €
<b>Total Aménagement bourg</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>Mairie</b>	
Maîtrise d'œuvre travaux	40 261.20 €
Mobilier (2 armoires)	1 500.00 €
Remplacement des chéneaux en étanchéité	20 000.00 €
<b>Total Mairie</b>	<b>61 761.20 €</b>
<b>Boulodrome</b>	
Réfection des chéneaux	10 000.00 €
<b>Total Boulodrome</b>	<b>10 000.00 €</b>
<b>Bibliothèque</b>	
Mobilier et équipement divers	2 000.00 €
Alarme intrusion	721.20 €
<b>Total Bibliothèque</b>	<b>2 721.20 €</b>
<b>Terrain de football</b>	
Tracuse terrain	2 500.00 €
Pare ballons	1 500.00 €
<b>Total Terrain de football</b>	<b>4 000.00 €</b>
<b>Aménagement des Résidences</b>	
Réhabilitation de la Résidence Le Bas Frêne	600 000.00 €
<b>Total Aménagement Résidences</b>	<b>600 000.00 €</b>
<b>Requalification de la VC n°2</b>	
Travaux et maîtrise d'œuvre	720 000.00 €
<b>Total VC2</b>	<b>720 000.00 €</b>
<b>Sécurité routière</b>	
Financement de l'échangeur des Périaux - solde	7 000.00 €
Ville Pierre - études	10 000.00 €
Malaunay	120 000.00 €
Avenue de l'Aublette - études	10 000.00 €
Sécurité routière - marquage	13 000.00 €
<b>Total Sécurité routière</b>	<b>160 000.00 €</b>
<b>Programme voirie</b>	
Travaux 2024	65 000.00 €
<b>Total Programme voirie</b>	<b>65 000.00 €</b>
<b>Eclairage public</b>	
Solde 2023	30 559.58 €
Remplacement de lanternes vétustes - programme Fonds vert	19 430.00 €
Rénovation de l'éclairage public - Bas Frêne	57 300.00 €
Commandes vétustes à remplacer	5 000.00 €
Eclairage vétuste	10 000.00 €
Provision	10 000.00 €
<b>Total Eclairage public</b>	<b>132 289.58 €</b>

<b><u>Eaux pluviales</u></b>	
Curage et inspection Ville Pierre	5 000.00 €
Curage et inspection Malaunay	5 000.00 €
Curage et inspection avenue de l'Aublette	5 000.00 €
<b><u>Total Eaux pluviales</u></b>	<b>15 000.00 €</b>
<b><u>Acquisitions foncières</u></b>	
Provision	5 000.00 €
<b><u>Total Acquisitions foncières</u></b>	<b>5 000.00 €</b>
<b><u>Gestion des ressources</u></b>	
Création de points de collecte	5 000.00 €
Création de haies sèches	4 000.00 €
<b><u>Total Gestion des ressources</u></b>	<b>9 000.00 €</b>
<b><u>Arbres et végétaux</u></b>	
Provision plantations	5 000.00 €
<b><u>Total Arbres</u></b>	<b>5 000.00 €</b>
<b><u>Aménagement du Vallon sauvage</u></b>	
Mise en accessibilité du Vallon sauvage	150 000.00 €
<b><u>Total Vallon sauvage</u></b>	<b>150 000.00 €</b>
<b><u>Aménagement chemins/sites</u></b>	
Signalétique et sécurisation des chemins de randonnée	4 000.00 €
"Les arbres qui parlent": plantations et signalétique	3 857.98 €
Gestion différenciée: panneaux de communication	1 000.00 €
<b><u>Total Aménagement chemins</u></b>	<b>8 857.98 €</b>
<b><u>Atlas de la biodiversité</u></b>	
Provision	3 000.00 €
Adhésifs de protection des oiseaux en mairie	1 000.00 €
Restauration du lavoir du pont des Bretz	10 000.00 €
<b><u>Total Atlas de la Biodiversité</u></b>	<b>14 000.00 €</b>
<b><u>Courtil des senteurs</u></b>	
Espaces d'exposition	2 500.00 €
Signalétique	4 000.00 €
Remplacement des rosiers	2 000.00 €
<b><u>Total Courtil des senteurs</u></b>	<b>8 500.00 €</b>
<b><u>Cimetière</u></b>	
Colombarium	8 500.00 €
Cavurnes	4 920.00 €
Bacs à déchets verts	2 000.00 €
<b><u>Total Cimetière</u></b>	<b>15 420.00 €</b>
<b><u>Fournitures de voirie</u></b>	
Bandes podotactiles	2 000.00 €
Panneaux de signalisation et numérotation des habitations	15 000.00 €
<b><u>Total Fournitures de voirie</u></b>	<b>17 000.00 €</b>

<b>Mobilier urbain</b>	
solde 2023 abri vélos et abribus	21 207.55 €
Bancs, poubelles	2 000.00 €
<b>Total Mobilier urbain</b>	<b>23 207.55 €</b>
<b>Décorations de Noël</b>	
Acquisition de décorations	2 000.00 €
<b>Total décorations de Noël</b>	<b>2 000.00 €</b>
<b>Outillage</b>	
Matériel sur batterie	5 000.00 €
Broyeur d'accotement	6 000.00 €
Crick, transpalette	1 000.00 €
<b>Total Outillage</b>	<b>12 000.00 €</b>
<b>Mobilier festivités</b>	
15 tables	3 000.00 €
50 bancs	4 000.00 €
<b>Total Festivités</b>	<b>7 000.00 €</b>
<b>Prévention, hygiène et sécurité</b>	
Autolaveuse au groupe scolaire	3 400.00 €
Aspirateurs	1 000.00 €
Equipement PCS (talkie walkies, lampes torches, mégaphones)	750.00 €
Bornes incendie réparation ou remplacement - provision	7 500.00 €
<b>Total Prévention</b>	<b>12 650.00 €</b>
<b>Informatique/Bureautique/ Communication</b>	
Parc téléphonie et informatique - provision	5 000.00 €
Tableau blanc centre technique	450.00 €
Borne extérieure mairie	10 000.00 €
Module de dématérialisation des actes	10 000.00 €
Reliure et numérisation des registres	6 000.00 €
<b>Total Informatique / Bureautique</b>	<b>31 450.00 €</b>
<b>Autres</b>	
Travaux en régie transférés en investissement	50 000.00 €
Dépollution du site de l'ex-DIRO	8 244.00 €
Remboursement du capital d'emprunt	213 157.88 €
Cautions reversées logements communaux	500.00 €
<b>Total Autres</b>	<b>271 901.88 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 581 754.06 €</b>

❖ **RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024**

<b>Objet</b>	<b>Montant prévisionnel TTC</b>
<b>Réhabilitation de la Résidence le Bas Frêne</b>	
Agence de l'eau	128 052.00 €
Fonds Vert- solde	42 684.00 €
<b>Total subvention Bas Frêne</b>	<b>170 736.00 €</b>
<b>Abris vélos</b>	
Programme Alvéole plus	6 601.40 €
<b>Total subvention Abris vélos</b>	<b>6 601.40 €</b>
<b>VC2</b>	
Contrat départemental de territoire	186 389.00 €
<b>Total subvention VC2</b>	<b>186 389.00 €</b>
<b>Mise en accessibilité du Vallon sauvage</b>	
Région - Bien vivre partout en Bretagne	28 550.44 €
<b>Total subvention Vallon sauvage</b>	<b>28 550.44 €</b>
<b>Autres Recettes</b>	
FCTVA	167 103.09 €
Taxe d'Aménagement	45 000.00 €
Excédent de fonctionnement N-1	458 011.85 €
Emprunt	589 820.41 €
Prêt Léna	20 000.00 €
Amortissements	150 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement	140 200.00 €
Excédent d'investissement N-1	619 341.87 €
<b>Total Autres Recettes</b>	<b>2 189 477.22 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024</b>	<b>2 581 754.06 €</b>

❖ **BUDGET PRIMITIF 2024 : SYNTHÈSE**

Commune de QUEVERT - BUDGET COMMUNAL - BP (projet de budget) - 2024

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 369 215,57	1 785 074,79
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	212 538,49	177 337,40
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 619 341,87
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	2 581 754,06	2 581 754,06
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 319 433,00	3 319 433,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 319 433,00	3 319 433,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	5 901 187,06	5 901 187,06

Au sujet des fluides, Jean-Luc ALLORY rappelle que nous faisons partie d'un groupement de commandes avec le SDE, qui est censé permettre notamment des négociations de tarifs intéressants. Il demande si le SDE a effectué des recherches pour obtenir des contrats plus intéressants. Si ce n'est pas le cas, ça n'a aucun sens d'être en groupement de commandes.

Eric YGER répond que les réponses du SDE sont très incertaines pour le moment, et que la commune s'interroge sur l'opportunité ou non de repartir sur un tel groupement. Des recherches ont été effectuées, notamment auprès du SCA (Service Commun d'Achat), mais le marché vient malheureusement d'être renouvelé, et le fait de l'intégrer maintenant serait moins avantageux que ce que propose le SDE.

M. le Maire remercie Eric YGER pour sa présentation et sa connaissance pointue du budget présenté. Il s'agit d'un budget de près de 6 millions d'euros, qui s'explique par un fort niveau d'investissement. C'est un choix d'utiliser la marge de manœuvre que possède la collectivité pour investir, avec pour objectif le maintien d'un cadre de vie agréable. Une attention particulière est portée sur la gestion des arbres ou encore la sécurité routière.

Des choix ciblés sont faits sur les économies ; nous devons parfois faire preuve d'imagination, ne pas s'interdire d'aller trouver de nouveaux outils, ou de s'inscrire dans la mutualisation, comme c'est le cas par exemple avec le logiciel de gestion des salles.

Enfin, un emprunt d'équilibre de 589 000 € a été évoqué. Il ne sera probablement pas mobilisé, puisque de grosses dépenses inscrites (travaux au Bas Frêne, VC2) ne seront en réalité réalisées qu'en 2025.

Eric YGER apporte une dernière précision : la part de fonctionnement est de 4% de moins que l'année dernière. La part d'investissement est donc plus conséquente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**Par 19 POUR**

**5 ABSTENTIONS** (Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Anne CHARRE, Brigitte JUGUE-FOURNET, Sylvie MEUNIER)

**ADOpte** le Budget Primitif 2024 tel que présenté.

**AFFAIRE N°7: APPROBATION DU REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO SUR LE THEME «LE GESTE SPORTIF »**

Rapporteur : Françoise LEOST-TREMEL

La commune de Quévert organise un concours photo en 2024 dont le thème est le « Geste sportif » en lien avec l'organisation cette année des jeux olympiques d'été et l'obtention du label « Terre de jeux » pour la commune. Les photos sélectionnées seront exposées dans le courtil des senteurs durant la période du printemps-été. Le concours se déroule du 17 février au 7 avril 2024.

Le concours est ouvert aux photographes amateurs majeurs et mineurs de Quévert et de ses environs. Sont exclus du concours les photographes professionnels. La participation est libre et gratuite.

La commune organisera une exposition des photos sélectionnées et primées en extérieur dans le courtil des senteurs à compter du 24 mai 2024.

Il est proposé de récompenser les trois 1<sup>ers</sup> lauréats de bons d'achat à utiliser dans un magasin de sport.:

- le 1<sup>er</sup> bon d'achat d'une valeur de 50 euros
- le 2<sup>ème</sup> bon d'achat d'une valeur de 40 euros
- le 3<sup>ème</sup> un bon d'achat d'une valeur de 30 euros.

Les modalités de ce concours sont définies dans le règlement joint en annexe.

Vu le règlement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le règlement du concours photo organisé par la Ville de Quévert sur le thème du geste sportif organisé du 17 février au 7 avril 2024.

**AFFAIRE N°8: RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2022**

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

En vertu de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, il revient au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement. Il est possible de présenter un document unique pour ces deux services.

Ces RPQS ont un double objectif :

- d'une part, rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- et d'autre part, de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité des services et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les usagers des enjeux de l'eau potable et de l'assainissement.

Ces rapports portent sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers des services d'eau potable et d'assainissement, conformément aux annexes V et VI du code général des collectivités territoriales, soit :

- Les indicateurs techniques concernant notamment la présentation du territoire desservi, le mode de gestion des services, l'estimation du nombre d'habitants desservis, la nature des ressources utilisées, les volumes prélevés sur chaque ressource, le nombre d'abonnements, le linéaire des réseaux de desserte, etc.,

- Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités d'exécution des services de l'eau potable et d'assainissement, au montant annuel global des dépenses et recettes, et à leurs modes de financement.

Ces rapports sont présentés à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf (9) mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Il s'agit de documents publics répondant à une exigence de transparence interne, mais aussi vis-à-vis de l'usager. Ces documents réglementaires doivent ainsi être tenus à la disposition du public, dès sa transmission.

Ces rapports doivent également être transmis aux communes adhérentes pour être présentés à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1413-1, L.2224-5 et D.2224-1 à D.2224-5,

Vu le décret n°95-635 qui définit la structure et le contenu de ces rapports et précise les indicateurs descriptifs et les indicateurs de performance,

Considérant que la compétence relative à l'eau et à l'assainissement est exercée par Dinan Agglomération,

Considérant que les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2022 ont été adoptés par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération le 27 novembre 2023, après présentation auprès des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 13 septembre 2023,

Le Conseil municipal,

**PREND ACTE** de la présentation des rapports relatifs au prix et à la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2022,

**PRECISE** que les rapports sont mis à disposition du public par voie d'affichage aux lieux habituels de Dinan Agglomération ainsi que sur son site Internet.

### **AFFAIRE N°9: RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DU TRAIT DE COTE PAR DINAN AGGLOMERATION**

Rapporteur : Philippe LANDURÉ

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) de Bretagne a procédé à l'examen des comptes et de la gestion de Dinan Agglomération à compter de 2017, dans le cadre du programme 2023 de ladite Chambre et d'une enquête menée conjointement par la Cour des Comptes et plusieurs Chambres Régionales, relative à la gestion du trait de côte.

Suite au débat intervenu lors du Conseil Communautaire en date du 19 février 2024, organisé suite à la communication et à la présentation du rapport d'observations définitives de la CRC, cette dernière a transmis ledit rapport à chaque maire des communes membres de l'Etablissement qui est chargé de le présenter au plus proche conseil municipal, ce rapport devant donner lieu à débat.

Aussi,

Considérant la présentation faite par Monsieur (ou Madame le Maire), et le débat qui s'ensuit,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code des juridictions financières et notamment l'article L.243-8,

**Vu** le rapport d'observations définitives du 21 décembre 2023, de la Chambre Régionale des Comptes de Bretagne portant sur la gestion du trait de côte par Dinan Agglomération,

**Vu** la délibération n°CA-2024-014 en date du 19 février 2024 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération portant communication dudit rapport,

Le Conseil Municipal,

**ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale de Bretagne portant sur la gestion du trait de côte par Dinan Agglomération.

### **COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE**

- Pour la signature des devis, contrats, marchés, dont le montant est compris entre 4 000€ HT et 40 000€ HT

date	n°	Désignation	montant HT
20-févr-24	2024-002	Entretien des locaux complexe sportif année 2024	11 105.00 €
20-févr-24	2024-003	Entretien Cimetière, VC2, Résidences et Lotissements - année 2024	25 000.00 €

- Pour l'exercice du droit de préemption

N° de dossier	Date de décision	Décision	Demandeur	Adresse du terrain
IA 022 259 24 C0007	06/02/2024	Pas d'acquisition	Me VILLIN	9 Rue du long clos 22100 QUEVERT
IA 022 259 24 C0008	07/02/2024	Pas d'acquisition	Me BODIN- BERTEL	4 Rue Roland Garros 22100 Quévert
IA 022 259 24 C0009	09/02/2024	Pas d'acquisition	Me LOUAIL	7 La Ville Pierre 22100 Quévert
IA 022 259 24 C0010	16/02/2024	Pas d'acquisition	Maître LEMOINE	20 ter Avenue de l'Aublette 22100 Quévert
IA 022 259 24 C0011	22/02/2024	Pas d'acquisition	Office Dinan	5 tartifume 22100 Quévert
IA 022 259 24 C0012	23/02/2024	Pas d'acquisition	Me AUMONT BAUCHET	7 Résidence le clos de la Fontaine 22100 Quévert
IA 022 259 24 C0013	01/03/2024	Pas d'acquisition	Me VILLIN	Le bas Nonchaux 22100 Quévert
IA 022 259 24 C0014	05/03/2024	Pas d'acquisition	Me CREPPEL	Le Bois Butte 22100 Quévert

#### Questions diverses :

-Présentation du calendrier des manifestations et des réunions à venir (voir document joint en annexe).

Séance levée à 22h55

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

Le Secrétaire de séance,

Françoise LEOST-TREMEL